

Lot n°11 : PEINTURE

11.1 GENERALITES

11.1.1 OBJET DU MARCHÉ

Le présent document a pour objet de définir les travaux à exécuter pour la mise en oeuvre de **PEINTURE**, afin de permettre aux entreprises consultées d'établir leur proposition sans restriction ni réserve.

L'opération concernée par le présent lot est :

Construction d'une résidence senior sur la commune d'Aussac-Vadalle

11.1.2 PROCÉDES DE CONSTRUCTION

Les entreprises seront soumises, pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des cahiers des charges ci-après :

- . D.T.U n° 59 - papiers de tenture.
- . D.T.U n° 59.1 - peinture.

Elles seront soumises, en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :

- . spécifications U.N.P élaborées par l'U.N.P.V.F.
- . normes françaises A.F.N.O.R qualitatives et dimensionnelles.
- . règlement de sécurité dans les établissements recevant du public.

Les prescriptions, normes et règlements, bien que non joints matériellement au dossier font partie intégrante de ce dernier et l'entrepreneur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une mauvaise connaissance de ces documents qui feraient foi en cas de contestation.

La finition retenue pour ce chantier suivant D.T.U. 59.1, Article 6.2.3.1.3 "Finition A"

11.1.3 ETUDES-DESSINS D'EXECUTION

L'entreprise devra établir les études, calculs, dessins d'exécution et nomenclatures nécessaires qui devront pouvoir être fournis au Maître d'oeuvre et au bureau de contrôle, sur leur demande.

11.1.4 OBLIGATIONS DU CONSTRUCTEUR

11.1.4.1 Pendant la période de préparation.

L'entreprise devra fournir toutes indications pour permettre la mise au point définitive des détails des autres corps d'état; ces renseignements seront matérialisés par des croquis où dessins à l'échelle si la demande en est formulée.

11.1.4.2 Avant début d'exécution.

- L'entreprise devra :
- . s'assurer du respect des points de détails établis en accord avec les autres corps d'état.
 - . réceptionner les supports avant tout début d'exécution.

11.1.4.3 Pendant l'exécution.

- L'entreprise devra, à ses frais, risques et périls :
- . la fourniture et l'établissement de tous matériels et échafaudages nécessaire à l'exécution de ses travaux.
 - . la mise à disposition du personnel pour l'exécution des travaux dans la cadre du planning de chantier.
 - . tous les dispositifs de protection et de sécurité pour l'exécution de ses travaux.

Lot n°11 : PEINTURE

11.1.9.5 Composition des peintures.

La composition des peintures sera conforme aux normes officielles en vigueur au moment de l'exécution des travaux.

Elle pourra faire l'objet de vérification par des prélèvements en cours de chantier, comme prévu par les D.T.U.

Les peintures seront **sans solvant, sans émission nocive, avec un taux de C.O.V (Composés Organiques Volatiles) :**

- inférieur à 1 gr/l pour les peintures **intérieures sur plafonds et murs,**
- inférieur à 80gr/l pour les peintures **intérieures sur boiseries**
- inférieur à 100gr/l pour les peintures **extérieures et sur ouvrages métalliques.**

Dans le cas où les produits employés ne correspondraient pas à ceux demandés, les travaux seraient repris aux frais de l'entreprise qui aurait également à supporter les dépenses annexes découlant de cette réfection.

11.1.9.6 Conditionnement des produits.

Les peintures seront logées dans des bidons sertis en usine. Ces bidons ne seront dessertis sur le chantier qu'au moment de leur emploi et en présence du Maître d'oeuvre ; ils seront stockés dans un local fermant à clé, accessible à tout moment au Maître d'oeuvre ou à ses représentants.

L'entrepreneur devra fournir au Maître d'oeuvre, sur sa demande, toutes les justifications sur l'origine des produits employés et stockés sur le chantier.

11.1.9.7 Choix des procédés.

L'entrepreneur reste responsable des procédés à employer compte-tenu des finitions à obtenir.

11.1.9.8 Teintes-contrôles pour l'exécution.

Les teintes seront définies et choisies par le Maître d'oeuvre ; aucun supplément ne sera accordé pour exécution de certaines surfaces en polychrome.

Les couches successives seront obligatoirement de tons différents préalablement déterminés.

L'entrepreneur devra faire constater l'application des couches successives.

Il sera fait des mesures d'épaisseur chaque fois que celles-ci auront été demandées.

11.1.9.9 Obligations diverses.

Les rechapissages feront toujours partie intégrante des travaux.

Les raccords de peinture après mise en jeu seront toujours dus par l'entrepreneur du présent lot jusqu'à la réception.

Il est bien entendu que l'entrepreneur du présent lot devra se procurer les CCTP des lots sur les ouvrages desquels il doit travailler et principalement : menuiseries extérieures et intérieures, charpente, serrurerie, cloisons et plâtrerie, etc...

L'intérieur des placards est toujours peint ou revêtu à l'identique du local dans lesquels ils ouvrent.

11.1.9.10 Joints des menuiseries extérieures.

Le pelage après peinture est à la charge de l'entrepreneur du présent lot qui devra prendre toutes précautions pour éviter leur arrachement du support.

11.1.9.11 Tests d'appréciation des surfaces.

Ils seront effectués, à la demande du Maître d'oeuvre ou du Maître de l'Ouvrage, dans les conditions prévues par le Cahier n° 695 de juin 1966 édité par le CSTB.

Lot n°11 : PEINTURE**Variantes :**

En cas de variantes proposées par l'entreprise, il sera établi, en annexe, le décompte précis en plus et moins correspondant à où aux variantes envisagées.

Nota :

Les marques indiquées dans le présent document seront imposées aux entreprises qui doivent en tenir compte dans leurs prix.

Cependant, d'autres modèles techniquement équivalents pourront être proposés. Ils feront obligatoirement l'objet d'un chiffrage en variante.

Mission Maître d'oeuvre : VISA sans EXE

Les plans EXE sont à la charge des entreprises

11.3 PHASES DES TRAVAUX**1^{ère} tranche de travaux :**

- construction d'une salle d'activités (Bâtiment A)
- construction de 4 logements T2 (Bâtiments B et C)
- réalisation des aménagements extérieurs : réseaux, parking, cheminements piétons des bâtiments B et C, assainissement, récupération des EP
- mise en attente des réseaux des bâtiments D et E

Localisation : suivant plan

2^{ème} tranche :

- construction de 4 logements T2 des bâtiments D et E

Localisation : suivant plan

Nota : le présent descriptif concerne la première 1^{ère} tranche des travaux uniquement

11.4**BATIMENT A - SALLE D'ACTIVITES****11.4.1 PEINTURE SUR OUVRAGES BOIS****11.4.1.1 PEINTURE SUR PORTES PREPEINTES**

- Comprenant :
 - . impression, rebouchage, enduisage et ponçage des chants, sur deux faces
 - . 2 couches de laque acrylique, finition brillante roulée à grain fin (rouleau laqueur) type **OPALOX de PLASDOX** ou similaire à raison de 70 à 80 g/m².
- Classification : AFNOR NF T 36.005 : Famille I, Classe 4a..
- **Localisation** : WC et bureau, suivant indication des plans

11.4.1.1.1 De format 0.93/2.04m ht

Lot n°11 : PEINTURE

- Classification : AFNOR NFT 36.005 : Famille I, Classe 4a..
- **Localisation** : Chambre et salle d'eau, suivant indication des plans

11.5.1.1.1 Appartement 1 - De format 0.93/2.04m ht

11.5.1.1.2 Appartement 2 - De format 0.93/2.04m ht

11.5.1.2 PEINTURE SUR PLINTHES

- Comprenant :
 - . finition par deux couches de peinture acrylique finition satinée avec révision intermédiaire du rebouchage et ponçage.
- **Localisation** : plinthes prépeintes fournies par le lot menuiseries intérieures, suivant indication des plans

11.5.1.2.1 Appartement 1 - Surfaces courantes

11.5.1.2.2 Appartement 2 - Surfaces courantes

11.5.1.3 PEINTURE SUR TRAPPE D'ACCES AUX COMBLES

- Comprenant :
 - . 1 couche d'impression et finition par deux couches de peinture acrylique finition satinée avec révision intermédiaire du rebouchage et ponçage.
- **Localisation** : trappe fournie et posée par le lot plâtrerie, suivant indication des plans

11.5.1.3.1 Appartement 1

11.5.1.3.2 Appartement 2

11.5.2 PEINTURE SUR PLAFOND

- Comprenant :
 - . décapage soigné du support et ponçage.
 - . égrennage, rebouchage et enduit maigre
 - . révisions des joints entre plaques compris réenduisage.
 - . ponçage à sec.
 - . finition par deux couches de peinture acrylique finition mat avec révision intermédiaire du rebouchage et ponçage.
- **Localisation** : sur l'ensemble des plafonds, suivant indication des plans

11.5.2.1 Appartement 1 - Surface courante

11.5.2.2 Appartement 2 - Surface courante

11.5.3 PEINTURE SUR DOUBLAGES ET CLOISONS

- Comprenant :
 - . décapage soigné du support et ponçage.
 - . égrennage, rebouchage et enduit maigre
 - . révisions des joints entre plaques compris réenduisage.
 - . ponçage à sec.
 - . finition par deux couches de peinture acrylique finition satinée avec révision intermédiaire du rebouchage et ponçage.
- **Localisation** : pour les parois verticales de chaque appartement, suivant indication des plans

11.5.3.1 Appartement 1 - Surface courante

11.5.3.2 Appartement 2 - Surface courante

